SNSPP-PATS-FO

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels
et des PATS des SDIS de France – Force Ouvrière

«Quand je revendique, c'est pour construire»

ref : COM/JMP/AS/15-019

Communiqué

le 12/05/2015

web

Réunion au ministère de l'Intérieur :
Le SNSPP-PATS-FO tape du poing sur la table !

Ce mardi 5 mai, une délégation du SNSPP-PATS-FO (Patrice Beunard, Pierrick Janvier, Jean-Michel Piedallu, Yann Moysan) était reçue au ministère de l'Intérieur par Monsieur Éric Morvan Directeur adjoint du cabinet, accompagné de Messieurs Matthieu Garrigue-Guyonnaud et François Vallier, Conseillers sécurité civile.

Cet entretien nous a donné l'occasion, une nouvelle fois, de dénoncer la médiocrité de la méthode dialogue social mise en place par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), qui, à travers une réunion mensuelle de trois heures environ et en présence de pas moins de huit organisations syndicales, prétend pouvoir balayer tous les sujets importants intéressant notre profession…

Nous avons également regretté l'ignorance totale de la notion de représentativité par la DGSCGC, puisque trois organisations syndicales ne siégeant pas au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) sont toujours présentes autour de la table.

L'utilité du maintien de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS) a, à nouveau, été mise à l'ordre du jour puisque celle-ci ne sert que de chambre d'enregistrement et de lieu de déballage où aucun travail concret n'est réalisé. Nous proposons donc qu'une formation spécialisée, spécifique aux métiers de la sécurité, soit mise en œuvre au sein du CSFPT.

Sur le fond de l'entretien, le SNSPP-PATS-FO a défendu avec vigueur tous les sujets prioritaires !

Nous avons insisté sur l'urgence absolue à sortir **la clause de revoyure**, attendue depuis maintenant trois ans et sans cesse reportée !

Celle-ci devra prendre en compte toutes nos propositions puisque, rappelons-le, elle a pour objet de réparer les scories et de clarifier certains articles des décrets de 2012 dont la rédaction pose de véritables problèmes d'interprétation.

Le SNSPP-PATS-FO a ainsi notamment exigé :

- Le passage au grade de Caporal-chef pour tous ceux qui ont, ou atteindront 5 ans dans le grade de Caporal au 30 décembre 2019.
- Le passage au grade de sergent pour tous les caporaux qui occupent l'emploi de chef d'agrès depuis au moins trois ans.
- Le passage au grade d'adjudant pour tous les sergents détenteurs de l'ex Formation d'Adaptation à l'Emploi (FAE) tous engins au 1er janvier 2013.
- Le passage au grade de Lieutenant de 2ème classe pour tous les adjudants occupant des emplois d'offi ciers au 1er mai 2012 avec un examen professionnel approprié ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à aujourd'hui !
- Une réponse administrative pour tous les lieutenants nommés avant le 1er mai 2012, interne et externe, sur des grilles correspondant à leurs parcours professionnels.
- La modification du tableau de régime indemnitaire permettant une reconnaissance des responsabilités de chacun à leur juste valeur et de corriger quelques erreurs.

Mais au-delà de la clause de revoyure, nous avons dénoncé le comportement de quelques directeurs qui se font un malin plaisir à ne comprendre que ce qu'ils veulent et à tirer profit de la faille dans la rédaction des textes.

C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois à la DGSCGC d'assumer et de jouer pleinement son rôle d'arbitre, ce qu'elle peine (volontairement ?) à faire !

Concernant **les Emplois Supérieurs de Direction (ESD),** le SNSPP-PATS-FO a défendu et **remis en mains propres** sa proposition « ESD version 2 ».

Par ailleurs, de nombreux Capitaines sont titulaires de l'examen de Commandant qui n'a désormais plus aucune valeur puisque ces agents se voient aujourd'hui dépassés par des Capitaines non titulaires de cet examen ! **Le SNSPP-PATS-FO l'a aussi dénoncé !**

Il a dans le même sens interpellé le ministère sur la situation **des opérateurs des Centres de Traitement de l'Alerte et des Centres Opérationnels Départementaux d'Incendie et de Secours (CTA-CODIS)**, qui doit rapidement trouver une issue favorable. Lorsque le volet opérationnel, formation et structure sera réglé, il faudra, en effet sans tarder s'attaquer au volet statutaire !

Pareillement, la question du statut du **Service de Santé et de Secours Médical (SSSM)**, pourtant également inscrit dans le protocole de 2011, n'a toujours pas reçu de réponse satisfaisante.

Quant aux **Personnels Administratifs et Techniques Spécialisés (PATS)**, il est inadmissible qu'ils ne soient pas reconnus à leur juste titre ! Cela doit immanquablement passer par leur intégration en qualité d'élus au sein de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et, en tant qu'agents à part entière des SDIS, ces personnels doivent également avoir une représentativité dans leurs conseils d'administrations !

Le SNSPP-PATS-FO a dans le même sens déploré le détricotage croissant de la situation du **Secours A Personne (SAP)** pour lequel les organisations syndicales représentatives sont purement et simplement exclues de toutes négociations, concertations, ou constat, donnant la priorité aux associations !

Le SNSPP-PATS-FO a enfin mis l'accent sur la **diminution des effectifs** dans tous les SDIS de France au détriment de la sécurité de nos concitoyens et sur **la problématique des logements** qui fait suite à l'inconséquence de la Fédération Autonome.

En Conclusion, la situation des SDIS est loin d'être rose, nous avons donc alerté le Ministre à travers ses interlocuteurs par des démonstrations concrètes existantes au sein des SDIS qui risquent, si rien n'est fait dans de brefs délais, de mettre rapidement en péril tout notre système de sécurité français pourtant considéré comme un modèle en la matière.

Nos interlocuteurs, attentifs au développement de tous ces sujets et ne pouvant nier l'évidence mettront tout en œuvre (nous y veillerons) pour apporter des réponses satisfaisantes sans qu'il faille pour cela adopter un énième décret !

Le SNSPP-PATS-FO attend enfin avec impatience de connaitre la nouvelle gouvernance de l'Association des départements de France pour demander en urgence un entretien avec son nouveau Président.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com
www.fo-sdis.org
snspp-pats@snspp.fr
www.facebook.com/snspp.pats.fo
www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO
05 56 83 08 18
34 avenue Nelly Deganne
33120 Arcachon